

Conditions générales de vente

Vendre et conclure des contrats en ligne est aujourd'hui indispensable quand on gère une entreprise. La première règle de base est de s'assurer que les clients savent exactement à quoi s'attendre et dans quelles conditions. Même si, dans certains pays, aucune obligation légale ne vous impose d'avoir des conditions générales de vente sur votre site, celles-ci peuvent toutefois être utiles et offrir une protection juridique à votre entreprise. D'autant plus qu'avec des conditions bien rédigées, vos clients disposent de toutes les informations nécessaires pour acheter vos produits ou vos services.

Naturellement, les conditions générales de vente varient selon votre secteur d'activité, la nature de votre activité et les obligations légales de votre marché. Vous ne prenez pas de risques pour la création de votre site, alors n'en prenez pas non plus pour la rédaction des textes importants figurant sur votre site. Comme tous les contrats que vous concluez, il est vivement recommandé de consulter un conseiller juridique avant de publier des conditions générales de vente contraignantes sur votre site Internet. Pour commencer, nous vous conseillons de vous renseigner sur les générateurs de conditions générales de vente les plus connus, que vous trouverez facilement sur les moteurs de recherche. Vérifiez que l'outil choisi correspond bien à votre marché et n'oubliez pas que ces générateurs ne remplacent pas l'expertise d'un conseiller juridique.